

AUTORISATION D'URBANISME EN LIGNE

Déposez et suivez facilement votre demande en **4 étapes** :



1

Créez votre compte en ligne

2

Informez-vous sur le règlement

3

Saisissez de manière dématérialisée votre demande d'autorisation d'urbanisme et/ou relative au foncier

4

Suivez l'instruction de votre dossier

- Le guichet en ligne est dédié au dépôt numérique des dossiers d'autorisation d'urbanisme et foncier.
- Le dépôt numérique via un autre canal dématérialisé ne sera pas recevable.
- Les dépôts sous format papier reste possible.